



PRÉFET DU TARN

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

La préfecture du Tarn communique :

Par arrêté préfectoral en date du 23 septembre 2013, a été prescrite, pour une durée de trente-sept jours, du 14 octobre 2013 à 9 h 00 au 19 novembre 2013 inclus à 17 h 00, l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Agoût sur le territoire des communes incluses pour tout ou partie dans le périmètre dudit SAGE, dont la liste est annexée au présent arrêté.

Le siège de l'enquête se situe en mairie de Labruguière, Place de l'hôtel de ville, 81290.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de la commission locale de l'eau (C.L.E.) du SAGE Agoût, 10, Zone Artisanale de la Sigourre, 81290 Labruguière (05 63 50 14 32) et sur le site internet [www.bassin-agout.fr](http://www.bassin-agout.fr).

Les pièces du dossier d'enquête, qui comprend le rapport de présentation, le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau (PAGD), le règlement et les documents cartographiques correspondants, le rapport environnemental, la mention des textes qui régissent l'enquête publique et l'indication de la façon dont l'enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, les avis recueillis en application de l'article L. 212-6 du code de l'environnement, l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposées pendant toute la durée de l'enquête, en mairie des communes de Labruguière, Castres, Graulhet, Réalmont, Lavaur, Mazamet, Revel (31) et La Salvetat-sur-Agoût (34) afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelles au public, et consigner ses observations, propositions et contre-propositions éventuelles sur les registres d'enquête.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Labruguière, Place de l'hôtel de ville, 81290, siège de l'enquête publique, et y parvenir pendant la durée de l'enquête. Elles y sont tenues à la disposition du public.

Monsieur René JEANNE, désigné en qualité de commissaire enquêteur, effectuera des permanences aux dates suivantes:

Labruguière	14 octobre 2013	de 9 h 00 à 12 h 00
Réalmont	18 octobre 2013	de 9 h 00 à 12 h 00
Revel	22 octobre 2013	de 14 h 00 à 17 h 00
La Salvetat sur Agoût	24 octobre 2013	de 14 h 00 à 17 h 00
Mazamet	30 octobre 2013	de 14 h 00 à 17 h 00
Graulhet	04 novembre 2013	de 9 h 00 à 12 h 00
Castres	07 novembre 2013	de 14 h 00 à 17 h 00
Lavaur	15 novembre 2013	de 9 h 00 à 12 h 00
Labruguière	19 novembre 2013	de 14 h 00 à 17 h 00

Toute personne peut également à cette occasion formuler des observations, soit oralement auprès du commissaire enquêteur, soit par écrit sur les registres tenus à cet effet.

Copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur est tenue à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les mairies des communes concernées. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont également publiés sur le site internet [www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr)

Par ailleurs, les personnes intéressées peuvent obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au préfet du Tarn – direction des libertés publiques et des collectivités territoriales – bureau de l'environnement et des affaires foncières – place de la préfecture – 81013 Albi cedex 09.

A l'issue de la procédure, le préfet du Tarn prendra la décision d'approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Août, éventuellement modifié, prescrit sur le territoire des communes précitées.